



## Convocation à l'assemblée générale ordinaire du 9 octobre 2021

Madame, Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous inviter à participer à l'Assemblée Générale ordinaire de l'association « **AMAP 100% Villepreux** », qui se tiendra :

**le 9 octobre 2021 à 11h00**

à l'espace Petrucciani, place des droits de l'homme et du citoyen, 78450 Villepreux.

*Avant l'AG, de 09h30 à 11h00 vous pourrez souscrire de nouveaux contrats avec les producteurs présents.*

**Dès lors qu'une association organise un événement de plus de 50 personnes,  
Pass sanitaire et port du masque sont obligatoires**

L'ordre du jour sera le suivant :

- Rapport moral / Rapport d'activité
- Rapport financier
- Vote des rapports
- Renouvellement des membres du Conseil d'Administration en partance
- Le mot des Producteurs
- Questions diverses.

Nous vous rappelons que conformément aux dispositions des statuts et du règlement intérieur :

Votre présence à cette assemblée générale est nécessaire. En cas d'empêchement, vous avez la possibilité de vous faire représenter par un mandataire de votre choix, muni d'un pouvoir dûment rempli (Voir en page 3).

Comptant sur votre présence, nous vous prions d'agréer Madame, Monsieur, l'assurance de nos respectueuses salutations.



## DEROULEMENT DE LA MATINEE DU 9 OCTOBRE 2021

### De 09h30 à 11h00 :

#### 1/ Venez récupérer votre carte de membre pour 2022 sur le stand AMAP.

Si vous ne vous êtes pas encore réinscrit à l'AMAP pour 2022:

- Renouvelez votre adhésion, en ligne, avec « PayAsso », avant de venir à l'A.G.  
*Lien vers PayAsso du CIC disponible sur le site internet, via l'onglet « Visiteurs », puis choix « accueil »*

#### 2/ Si vous souhaitez signer un contrat avec un ou plusieurs des producteurs présents:

##### **(Venez avec votre propre stylo)**

- Présentez votre carte de membre à l'AMAP 2022 au producteur choisi.
- Déposez votre contrat et votre ou vos chèques.  
*Contrats avec les producteurs disponibles sur site internet, via l'onglet « Visiteurs », puis choix « Producteurs ».*

**Attention** : Les renouvellements de contrat Légumes avec Clément sont à faire avant l'A.G, si vous ne l'avez pas fait, vous perdrez votre priorité et risquerez de voir votre place prise par un Amapien en liste d'attente.

#### **Seront présents sur place :**

- |   |                                   |
|---|-----------------------------------|
| <input type="checkbox"/> Clément Benil,     | Légumes de saison                 |
| <input type="checkbox"/> Antoine Fremin     | Pommes et Poires                  |
| <input type="checkbox"/> Bruno Mondet,      | Pain et gourmandises              |
| <input type="checkbox"/> Florence Morlière  | Fruits rouges, Miel et confitures |
| <input type="checkbox"/> Elsa Mauboussin    | Herboriste                        |
| <input type="checkbox"/> Joël AUREGLIA      | Œufs (jeudi)                      |
| <input type="checkbox"/> Guillaume GOUSSEAU | Œufs (mardi)                      |

#### De 11h00 à 12h00 Assemblée Générale

Voir ordre du jour ci-dessus.



Civilité (Nom/Prénom)  
Adresse  
Code postal/Ville

**Objet : Pouvoir de représentation à l'Assemblée générale de L'AMAP 100% Villepreux.**

Je soussigné Mme/M. \_\_\_\_\_, membre de l'association Amap 100% Villepreux, dont le siège est rue de Mezu (RD 97) - 78450 Villepreux.

Donne, par la présente, pouvoir au membre dénommé ci-après :

Mme/M. \_\_\_\_\_, demeurant à \_\_\_\_\_, afin de me représenter lors de l'assemblée générale qui se tiendra à l'espace Petrucciani, place des droits de l'homme et du citoyen, 78450 Villepreux, le 9 octobre 2021, à 11 heures.

Il prendra ainsi part aux votes des résolutions et aux délibérations qui seront à l'ordre du jour.

Pour valoir ce que de droit,

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature du mandant

Signature du mandataire

